



AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées que le Conseil de la Ville de Montréal-Est, étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra le **mercredi 18 mai 2022** à compter de **19 h** en son hôtel de ville situé au 11370, rue Notre Dame, la demande de dérogation mineure ayant pour objet :

Pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 343 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis au 11 401, rue Notre-Dame Est, à Montréal-Est :

- Permettre l'accès à une aire de stationnement par une ruelle

Pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 927 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis au 19, avenue Laurendeau, à Montréal-Est :

- Permettre une marge arrière de 2,75 m au lieu de 6 m

Pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 388 388 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis au 111, avenue St-Cyr, à Montréal-Est :

- Permettre l'accès à une aire de stationnement par une ruelle

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à l'une ou l'autre de ces demandes.

Donné à Montréal-Est, le 27 avril 2022.

René Tousignant, M.A.P.
Greffier



CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

DÉROGATIONS MINEURES

Je soussigné René Tousignant, greffier de la Ville de Montréal-Est, certifie que l’avis public portant le même objet a été publié dans l’édition du mercredi 27 avril 2022 du journal *Métro – Montréal-Est – Pointe-aux-Trembles* et affiché le même jour à l’hôtel de ville de Montréal-Est situé au 11 370, rue Notre-Dame Est.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 27 AVRIL 2022.

René Tousignant, M.A.P.
Greffier